

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

24 septembre 2019

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **24 septembre 2019 à 8 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1, arrive au point 5
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. François Marcoux, conseiller du district 3
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6 et mairesse suppléante
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : M. Luc Brisebois, maire
Mme Kimberley Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présents : la greffière adjointe, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics et le directeur du Service de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
4. Règlement (2019)-A-63 sur la gestion contractuelle - avis de motion et dépôt du projet de règlement
5. Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et (...) - avis de motion et dépôt du projet de règlement
6. Rémunération des élus - modalités de paiement
7. Réfection d'un tronçon du chemin Saint-Bernard - contrat
8. Réparation du barrage du lac Tremblant - autorisation de dépenses
9. Fourniture et transport de sable abrasif 2019-2020 - contrat
10. Fourniture et transport de pierre abrasive 2019-2020 - contrat
11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

24 septembre 2019

CA19 09 252 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CA19 09 253 4. Règlement (2019)-A-63 sur la gestion contractuelle - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Monsieur le conseiller Pierre Labonté dépose le projet de *Règlement (2019)-A-63 sur la gestion contractuelle* et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

L'objet de ce règlement vise à établir un code des règles devant gouverner la gestion des contrats de la Ville et lui permettre de disposer des leviers nécessaires à la pleine réalisation de sa mission et au bon déroulement de ses opérations, dans le respect des principes directeurs.

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille prend son siège à 8 h 02.

CA19 09 254 5. Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Monsieur le conseiller Pierre Labonté dépose le projet de *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

CA19 09 255 6. Rémunération des élus - modalités de paiement

CONSIDÉRANT l'article 24 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001) qui prévoit que la rémunération et l'allocation de dépenses sont versées par la municipalité selon les modalités que le conseil détermine par résolution;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'effectuer le paiement mensuellement le dernier jeudi de chaque mois de la rémunération et de l'allocation de dépenses des membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

24 septembre 2019

CA19 09 256

7. Réfection d'un tronçon du chemin Saint-Bernard - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire réaliser des travaux de réfection d'un tronçon du chemin Saint-Bernard et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Uniroc Construction inc.	129 571,10 \$
LEGD inc.	144 483,90 \$
Pavages Multipro inc.	147 905,00 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Uniroc Construction inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réfection d'un tronçon du chemin Saint-Bernard pour un montant de 129 571,10 \$, taxes en sus (projet 2019-12), conformément aux documents d'appel d'offres TP-2019-37 et payable comme suit :

- 100 000 \$, par une subvention discrétionnaire de la députée de la circonscription de Labelle, madame Chantale Jeannotte;
- le solde, par le règlement d'emprunt (2019)-167.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA19 09 257

8. Réparation du barrage du lac Tremblant - autorisation de dépenses

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de réparation du caillebotis et du garde-corps qui ont été endommagés par les glaces lors de la fonte des neiges;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'accorder un budget de 20 000 \$, taxes en sus (projet 2019-88), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté de l'agglomération, afin de permettre au Service des travaux publics de procéder aux travaux nécessaires à la réparation du caillebotis et du garde-corps du barrage du lac Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA19 09 258

9. Fourniture et transport de sable abrasif 2019-2020 - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à l'achat de sable AB-10 pour l'entretien hivernal des rues et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coûts (taxes en sus)
Excavation Miller (2014)	119 400 \$
Excavation R.B. Gauthier inc.	121 800 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer à la société 9262-9310 QUÉBEC INC., faisant affaires sous le nom Excavation Miller (2014), le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et le transport d'environ 10 000 tonnes de sable AB-10 au montant de 119 400 \$ incluant redevance mais taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-622), sur la base d'un prix unitaire de 11,35 \$/tonne (redevance et taxes en sus), le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2019-34;

QUE l'octroi de ce contrat est conditionnel au fait que la mesure du poids des

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

24 septembre 2019

camions contenant la sable AB-10 soit effectuée avec une balance à plateau fixe calibrée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA19 09 259

10. Fourniture et transport de pierre abrasive 2019-2020 - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à l'achat de pierre abrasive pour l'entretien hivernal des rues et trottoirs et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Excavation R.B. Gauthier inc.	55 770 \$
Carrière Miller 2015	56 520 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Excavation R.B. Gauthier inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de fourniture et de transport d'environ 3 000 tonnes de pierre abrasive, au montant de 55 770 \$ incluant redevance mais taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-621), sur la base d'un prix unitaire de 18 \$/tonne (redevance et taxes en sus), le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2019-35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CA19 09 260

12. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Louise Boivin
Greffière adjointe

Initiales	
Maire	Greffé